



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

La Neuveville
DEVANT NANCY

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	3
Chapitre 1 : Le contexte financier et économique.....	3
A) Situation internationale.....	3
1) Le contexte hors zone euro.....	3
2) Le contexte en zone euro.....	4
3) France.....	5
Chapitre 2 : La loi de finances 2022 – principaux éléments concernant les collectivités locales.....	9
A) Le plan d'investissement « France 2030 ».....	10
B) Les concours financiers de l'Etat.....	10
C) La réforme des indicateurs financiers.....	10
D) Les autres mesures.....	11
1) La réforme de la péréquation régionale.....	11
2) La compensation de la perte des recettes liée à l'exonération de la TFPB.....	11
3) L'intégration des rôles supplémentaires dans les compensations de la taxe d'habitation.....	11
4) La suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les Français.....	11
5) La cotisation à 0,1% de la masse salariale pour financer l'apprentissage.....	11
E) L'environnement de notre commune.....	12
1) La Région Grand Est.....	12
2) La Métropole du Grand Nancy.....	13
Chapitre 3 : Situation financière de la commune en 2022.....	14
A) La section de fonctionnement.....	14
1) Les recettes de fonctionnement.....	15
2) Les dépenses de fonctionnement.....	20
B) La section d'investissement.....	23
1) Le poids de la dette.....	23
2) L'évolution de la dette.....	24
3) Point sur les emprunts.....	24
C) Les ratios d'Epargne et d'endettement.....	26
1) La capacité d'autofinancement (CAF) ou Epargne nette.....	26
2) La capacité de désendettement.....	27
Chapitre 4 : Les objectifs budgétaires 2022.....	28
A) Surveiller et contenir les dépenses de fonctionnement.....	28
B) Contenir la masse salariale tout en offrant un service de qualité à la population.....	28
C) Dégager une Capacité d'Autofinancement pour maintenir nos capacités d'investissement.....	28
D) Maintenir notre politique d'investissement.....	28
Chapitre 5 : Les orientations budgétaires 2022.....	28
A) Les recettes de fonctionnement.....	28
1) La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).....	28
2) Taxes directes locales.....	29
3) Taxe sur la consommation finale d'électricité.....	29
4) Autres dotations et recettes.....	29
B) La programmation des investissements.....	29
1) Les projets récurrents.....	29
2) Les projets en phase d'études.....	30
3) Les projets à engager : la programmation.....	30
C) Evolution du besoin de financement.....	31
Conclusion.....	31

Introduction

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet au Conseil Municipal de débattre sur les orientations de la collectivité.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe » a modifié différents éléments constitutifs du DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

En référence au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le rapport doit traiter :

- Des orientations budgétaires sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes et des équilibres en résultant,
- De la présentation des engagements pluriannuels envisagés,
- De la structure et de la gestion de l'encours de dette.

En référence à la loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018, le rapport présente :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement.

Outil d'information, le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision objective de l'environnement économique et de la situation de la ville afin d'éclairer leurs choix lors du prochain vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour prendre acte du débat sur ce rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Chapitre 1 : Le contexte financier et économique

A) Situation internationale

1) Le contexte hors zone euro

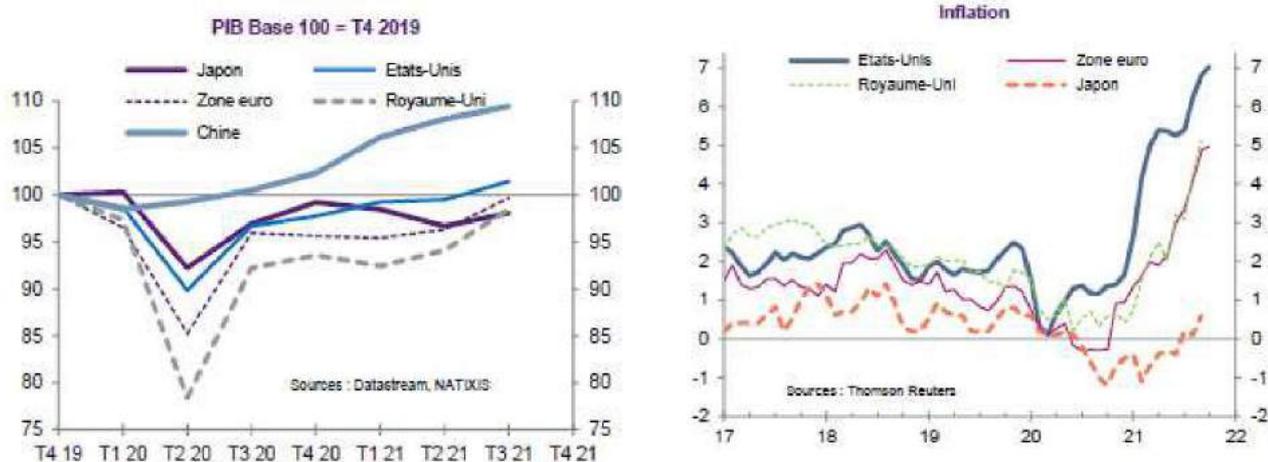
L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques.

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au trimestre 1 (T1) 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde.

L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale.

D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022.



2) Le contexte en zone euro

Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

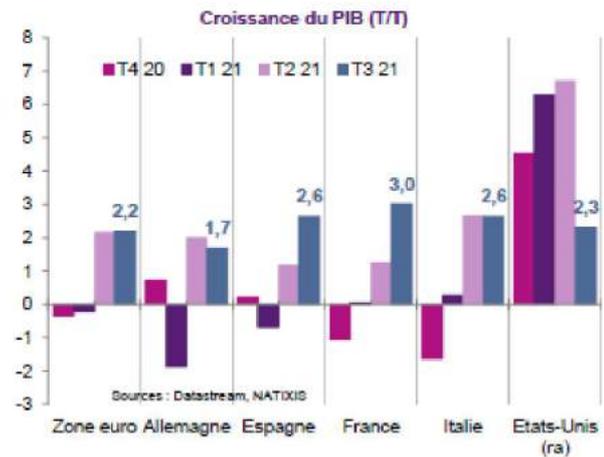
Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux États-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 % T/T contre 2,1 % au T2.

Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (5 % estimés en zone euro en décembre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021.

Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a diminué la quantité d'achats nets d'actifs et a avancé la fin de son tapering pour mars 2022. La BoE a relevé son taux de 15bp en décembre dernier et la BoC a poursuivi son tapering. Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au T3 dans le cadre du PEPP. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.



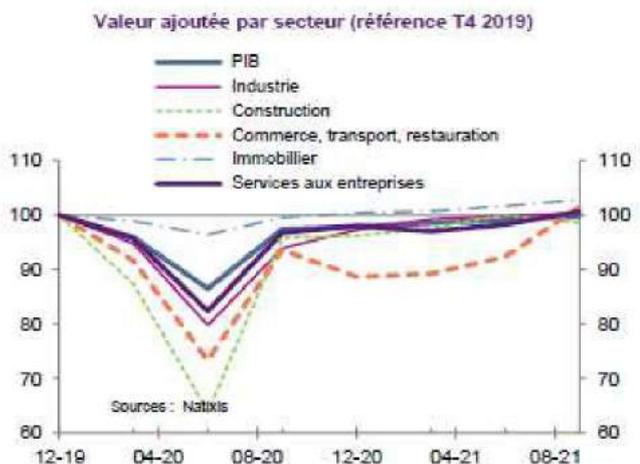
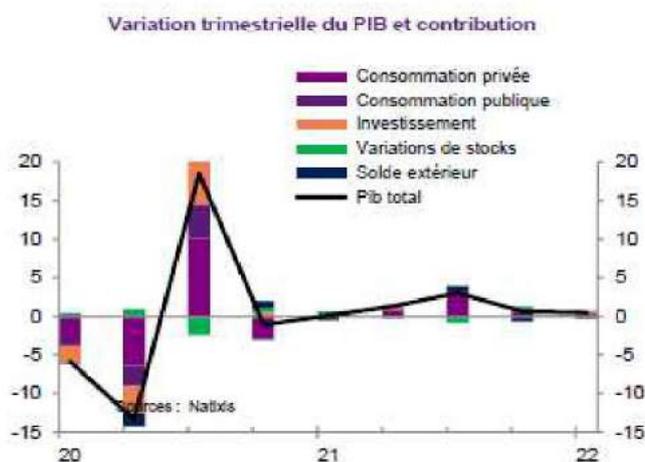
a. Une reprise menacée par l'émergence du variant Omicron

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du T2 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Ainsi, le PIB a progressé de 3 % T/T au T3 2021 (contre 1,3 % T/T au T2) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1 % par rapport au T4 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au T3 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance (contribution à hauteur de 2,6 %).

L'investissement est resté stable au 3ème trimestre (+0,1 % T/T contre 2,4 au T2) en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées (+2,5 % T/T au T3 2021 contre 1,2 % au T2) alors que les importations sont restées stables (+0,6 %) d'où une contribution positive des échanges extérieurs (0,3 %).

Néanmoins, face à la menace de la 5ème vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril. L'indice du climat des affaires de l'INSEE s'est replié de 3 points en décembre 2021, reflétant la baisse du moral des chefs d'entreprise dans un contexte d'incertitude. Pour l'instant, l'économie française semble bien résister. Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0,6 % T/T au T4 2021 et devrait ralentir au T1 2022 à 0,4 % avant de repartir au T2 2022.



b. Retour à la normale sur le marché du travail

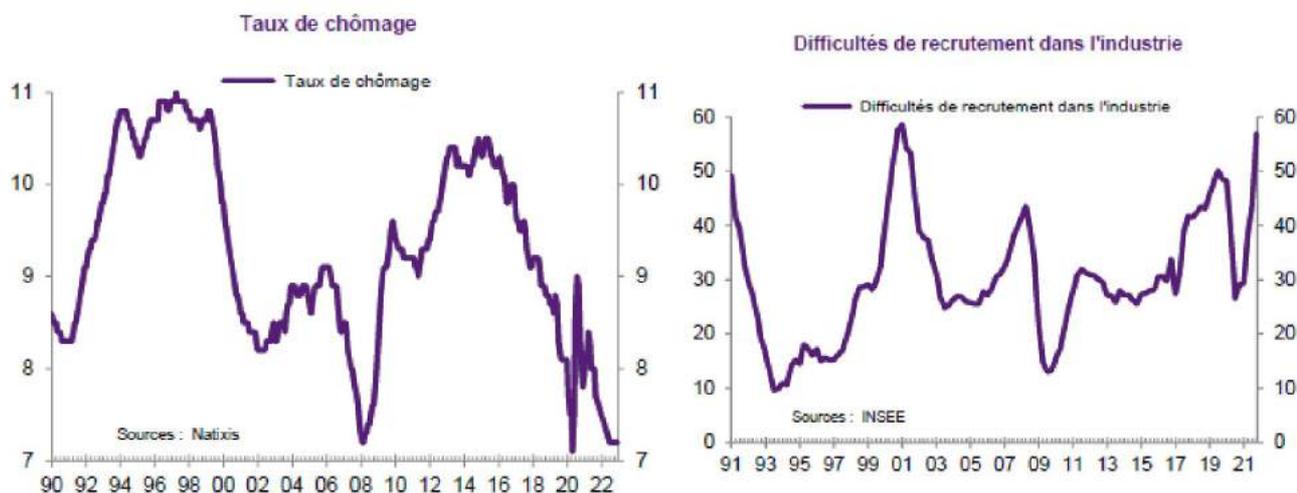
Sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. L'emploi salarié a augmenté de +180K au T3 2021 (après +158K et +210K au T1 et T2), dépassant ainsi de 1 % son niveau pré-pandémique.

Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise.

Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. De 8,9 % au T3 2020 à 7,6 % au T4 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise.

Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème d'appariement entre offre et demande de travail. D'après un sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021. Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise de la COVID-19 qui a entraîné :

- une interruption soudaine des activités économiques ;
- une rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel et ;
- des difficultés de remobilisation de la main d'œuvre.

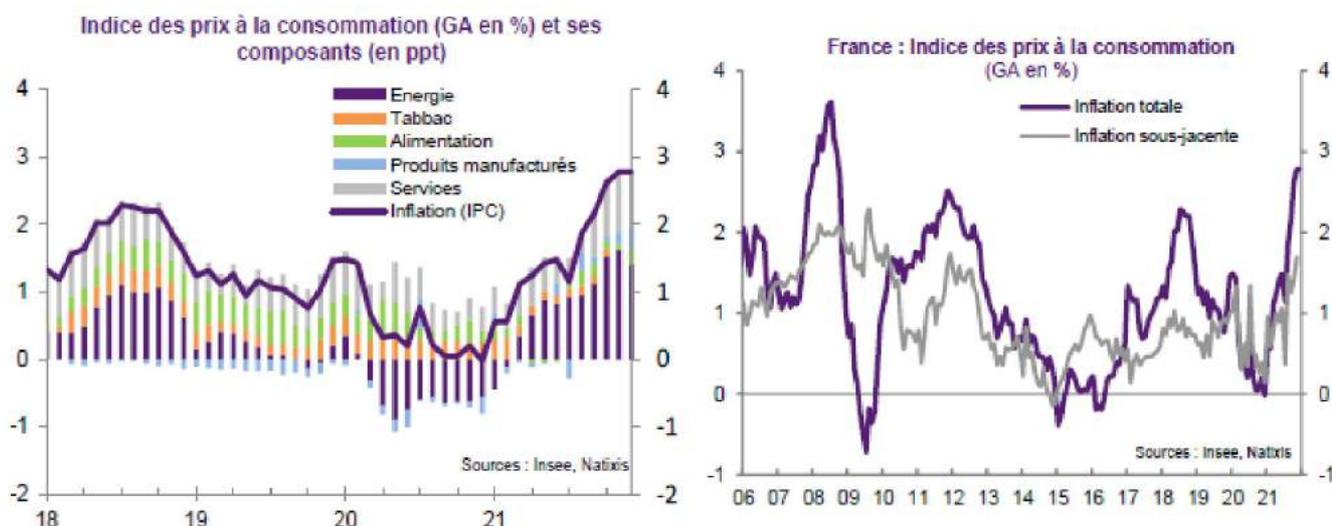


c. Une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de forte baisse, de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en décembre, en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation IPCH a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4 % en décembre 2021. Au total, pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2,1 %. Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie (+ 18,6 % en décembre 2021), qui après s'être effondrée en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondiale. Plus particulièrement, le prix du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 81\$ en décembre 2021, soit le niveau le plus haut enregistré depuis trois ans. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a également joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage du prix des services affectés par la pandémie (+2,4 % dans le secteur de la restauration et de l'hébergement en décembre 2021). Enfin les goulets d'étranglement sur les biens manufacturés pèsent également sur les prix (+ 1,2 % en décembre 2021 après +0,8 % le mois précédent).

Bien qu'il apparaisse difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation, son caractère transitoire n'est pour l'instant pas remis en cause. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron rendent les projections d'inflation très incertaines. Nous prévoyons à ce stade une baisse progressive de l'inflation IPCH de 2,8 % au T1 2022 à 1 % d'ici la fin de l'année 2022.

Enfin, hors prix des composantes volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures. En effet, l'inflation sous-jacente a atteint en moyenne 1 % en 2021 et devrait légèrement augmenter à 1,3 % en 2022.



d. Des entreprises qui se portent bien

Les résultats des entreprises françaises sont bons.

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'État, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (taux normal de 28% à 26,5% en 2020). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts 35,9% au T1 et 35,4% au T2. Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement. Leur investissement est en effet reparti à la hausse depuis un an (+1,9% T/T au T2 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le T1, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives. Nous prévoyons une progression de 14,1% en glissement annuel en 2021 (par rapport à 2020), puis de 6,9% en 2022.

En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

e. Des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (après 9,1 % en 2020) et baisser à 4,8 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique).

A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- une inflation durablement plus élevée qu'attendu et
- un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.



	2018	2019	2020	2021p	2022p
Déficit public (% du PIB)	2,3%	3,1%	9,1%	8,4%	4,8%
Dette publique (% du PIB)	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
Taux de dépense publique	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
Croissance du PIB (vol.)	1,8%	1,8%	-8,0%	6,7%	4,0%

Sources : PLF 2022, Natixis

f. Des investissements publics de long-terme avec France 2030

« Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030. »

Pierre manquante au PLF 2022 du 22 septembre, le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre.

Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique.

Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas-carbone (entre autres). Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être investis en 2022, et donc intégrés au PLF 2022.

France 2030 : Objectifs		
Energie	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets. Devenir le leader de l'hydrogène vert. Décarboner notre industrie.	8 milliards
"Transports du futur"	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides. Produire le premier avion bas-carbone.	4 milliards
Alimentation	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.	2 milliards
Santé	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.	3 milliards
Culture	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.	
Espace et fonds marins	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale. Investir dans le champ des fonds marins.	2 milliards

Dans le cadre du programme d'aides exceptionnelles de l'Union Européenne pour aider les États membres à faire face à la crise et à impulser les réformes pour la transition écologique et numérique, la Facilité pour la Reprise et la Résilience a levé 672,5 milliards €, répartis entre subventions (312,5 Mds €) et prêts (360 Mds €). La France bénéficie de 39,4 milliards € de prêts et s'est engagée à mettre en place son plan national d'ici l'été 2026. Parmi les 20 réformes et 71 investissements prévus en France, 46 % du PNRR sera destiné aux objectifs écologiques et 21 % à la transition digitale.

Le programme NGEU a mis à disposition de la France un budget qui s'élève à un total de 70,3 milliards €.

PNRR		39,4 mds €
Transition écologique	46% du PNRR	18,1 mds €
Transition digitale	21% du PNRR	8,3 mds €
REACT-EU		3,1 mds €
Fonds pour une transition juste		535 mlns €
Fonds européen agricole pour le développement rural		866,8 mlns €
NGEU		70,3

Chapitre 2 : La loi de finances 2022 – principaux éléments concernant les collectivités locales



Le projet de loi de finances pour 2022 confirme, à quelques mois de l'élection présidentielle, la logique redistributive poursuivie par le gouvernement depuis le début du mandat et n'introduit pas de bouleversements dans le financement des collectivités.

Clairement orienté vers la relance, ce projet propose surtout une déclinaison du plan d'investissement « France 2030 », doté à 34 milliards d'euros d'autorisations d'engagement sur 5 ans, pour développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir en France, avec une première tranche de crédits de 3,5 milliards d'euros pour 2022.

Ce plan viendra s'inscrire en complément du plan « France Relance » de 100 milliards d'euros, mis en oeuvre depuis 2020 pour l'accélération de la transition écologique, l'amélioration de la compétitivité des entreprises, le renforcement des compétences et le développement des territoires, pour lequel le Gouvernement propose d'affecter 12,9 milliards d'euros à l'exercice 2022.

Du côté des collectivités, le Gouvernement compte sur la fin des « contrats de Cahors », dispositifs destinés à encadrer l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités sur la période 2018-2022 – et dont la dernière année d'exécution avait déjà été suspendue – pour encourager les collectivités à prendre une part encore plus active à la reprise économique.

Au-delà de ces mesures de relance, le projet de loi de finances opère quelques ajustements techniques pour tenir compte de l'impact des dernières mesures fiscales sur les modalités de calcul des dotations.

A) Le plan d'investissement « France 2030 »

Le PLF 2022 instaure le plan d'investissement « France 2030 » composé de 34 milliards - 30 milliards de subventions et de 4 milliards de fonds propres pour les entreprises – étalé sur 5 ans et réparti ainsi :

- 8 milliards d'euros consacrés à l'énergie et la décarbonation de l'économie dont 2 milliards d'euros pour la filière hydrogène et 1 milliard au nucléaire,
- 6 milliards d'euros vers les secteurs de l'électronique et de la robotique,
- 5 milliards d'euros dans les start-up dont 2 milliards de subventions et 3 milliards de fonds propres,
- 4 milliards d'euros pour les transports notamment en direction des batteries et de la construction d'un avion bas carbone,
- 2 milliards d'euros doivent financer une « révolution du système agroalimentaire », dont 500 millions d'euros en fonds propres,
- 3 milliards d'euros fléchés vers la recherche et l'industrie de la santé, afin de produire d'ici 2030 une vingtaine de biomédicaments et développer les « dispositifs médicaux de demain »,
- 2,5 milliards d'euros vers la formation,
- 2 milliards d'euros pour la culture, l'exploration spatiale et des fonds marins.
- 3,5 milliards d'euros sont inscrits dans le PLF 2022.

B) Les concours financiers de l'Etat

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est composée de plusieurs dotations :

- La Dotation Forfaitaire des Communes,
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS),
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP),
- La Dotation de solidarité rurale.

La DGF est annoncée « stable » à 26,8 Md€ en 2022, avec 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements.

Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) qui augmenteront de 95 M€ chacune, mais aussi au profit des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 M€.

Les montants de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation politique de la ville (DPV) seront reconduits au niveau de 2021. La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) augmentera de 337 millions d'euros pour atteindre 907 millions d'euros. Cette dotation soutient les initiatives reconnues dans le grand plan d'investissement notamment de rénovation thermique.

C) La réforme des indicateurs financiers

La réforme fiscale sur les indicateurs financiers inscrite dans la loi de finances 2022 va avoir un impact significatif sur les finances des collectivités. Le potentiel financier, le potentiel fiscal et l'effort fiscal voient en effet leur modalité de calcul modifiée, ce qui affecte par parallélisme tous les indicateurs basés sur ces variables (coefficient d'intégration fiscale, potentiels agrégés...). L'origine de cette réforme provient de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui a bouleversé les paniers fiscaux en transférant la taxe foncière départementale à la commune et de la TVA à l'EPCI. Pour illustration, en 2020, la taxe d'habitation représentait 37% du potentiel financier des communes et 28% du potentiel fiscal des EPCI.

Cette modification du périmètre des indicateurs n'est pas sans conséquence car il pourrait modifier le périmètre des contributeurs du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et affecter les montants de la dotation de solidarité métropolitaine, de la dotation de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR). Les évolutions majeures à retenir sont la prise en compte dans les potentiels fiscaux et financiers des communes de nouvelles ressources, en particulier les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) basés sur une moyenne sur trois ans, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes électriques et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour les communes qui l'ont mise en place.

D) Les autres mesures

1) La réforme de la péréquation régionale

Le nouveau système de péréquation régionale détermine la répartition des fractions de TVA attribuée aux régions à partir de 2021 en compensation de la suppression de la cotisation régionale sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Il met également en place un fonds de solidarité entre les régions hexagonales contributrices et la Corse et les régions ultramarines bénéficiaires.

En 2022, ce fonds sera égal à 0,1% de la fraction de TVA attribuée aux régions à compter de 2021 soit 10 millions d'euros, puis il sera complété chaque année par 1,5% de la dynamique de cette TVA quand elle est positive.

2) La compensation de la perte des recettes liée à l'exonération de la TFPB

Pour soutenir la relance de la construction de logements sociaux, l'État s'engage à garantir aux collectivités une compensation intégrale pendant dix ans de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les nouvelles constructions de logements locatifs sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026.

3) L'intégration des rôles supplémentaires dans les compensations de la taxe d'habitation

Les rôles supplémentaires correspondent à des recouvrements de l'administration fiscale au profit des collectivités territoriales lorsqu'elle remarque des erreurs ou des oublis. Il s'agit d'intégrer dans la base de compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales les rôles qui n'avaient pas été intégrés à temps du fait de quelques retards administratifs dus à la période de confinement.

4) La suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les Français

Après avoir supprimé définitivement la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales des foyers les plus modestes en 2020 et mis en place un dégrèvement de 30% pour les foyers fiscaux considérés comme aisés aux yeux de l'administration fiscale en 2021, la réforme se poursuit en 2022. Cette réduction atteindra 65%. En 2023, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée pour tous les contribuables. La taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires est quant à elle maintenue.

Pour rappel, l'État s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de ressources liée à la réforme de la taxe d'habitation. La compensation sera évaluée par rapport aux recettes perçues par les communes à ce titre en 2017.

5) La cotisation à 0,1% de la masse salariale pour financer l'apprentissage

À compter de 2022, une cotisation spéciale à l'apprentissage sera fixée à 0,1 % de la masse salariale des collectivités territoriales. Elle sera perçue par le CNFPT et permettra de financer 50 % du coût global de formation.

E) L'environnement de notre commune

Evolution de la population

Population au 1er Janvier 2022 : 6 662 habitants
Densité au km ² : 533 habitants / km ²

Ce chiffre est pris en compte par la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

1) La Région Grand Est

La Région Grand Est a adopté à l'occasion de la Séance plénière du 27 janvier 2022, son budget primitif 2022 de près de 3,5 milliards d'euros. Véritable fil rouge de cette année 2022, **une démarche d'évaluation « Climat »** guidera cette année toutes les actions de la Région, pour faire du Grand Est une collectivité exemplaire face aux défis climatiques et environnementaux.

Objectif : devenir un territoire à la pointe des grandes transitions industrielle, écologique, énergétique et numérique.

Les objectifs de la démarche d'évaluation « Climat » :

- Améliorer la transparence de ses dépenses quant à leurs effets sur les émissions carbone
- Tendre à la réduction de ces dernières si c'est nécessaire pour l'environnement et la neutralité carbone
- Produire des indicateurs pour améliorer l'impact climatique de certaines politiques.

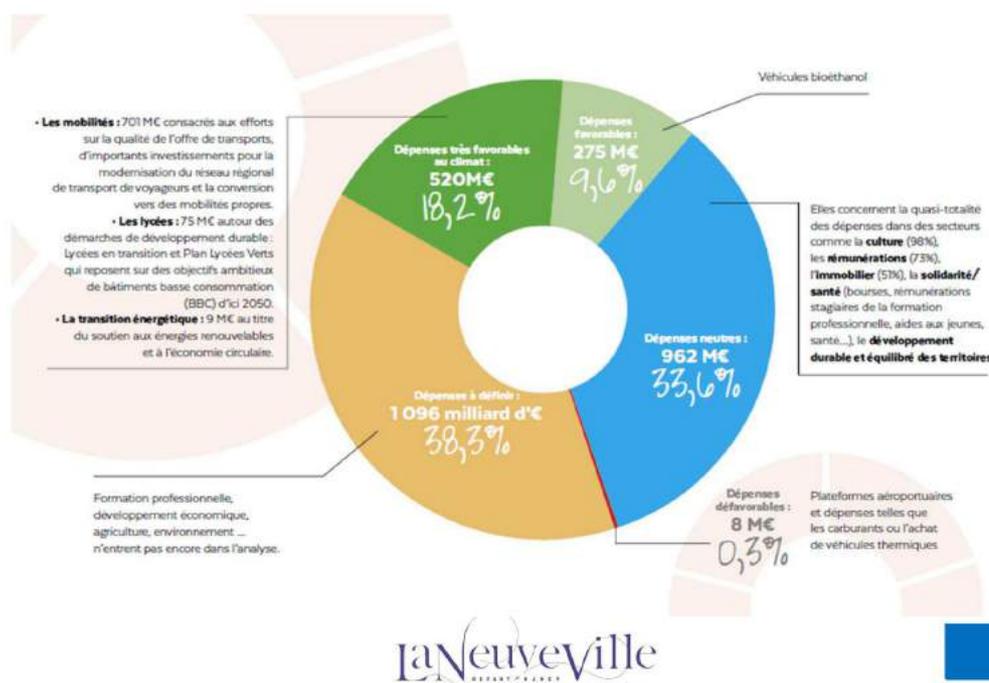
La méthode d'évaluation retenue est élaborée par l'Institut I4CE (Institut for Climate Economics). Elle propose un classement suivant une palette de 5 couleurs. L'effet de la dépense en émissions de gaz à effet de serre (positif ou négatif) prévaut sur son intention.

Un outil visant à la neutralité carbone à l'horizon 2050

L'impact sur le climat irrigue l'ensemble des politiques de la Région qui ambitionne d'améliorer d'année en année l'impact de ses dépenses sur le climat :

- ✓ En veillant à ce que la part des dépenses favorables augmente ;
- ✓ Et en réduisant les dépenses ayant un impact négatif sur le climat.

Sur un budget de 3,534 Milliards d'euros en 2022, 81% des dépenses de la Région entrent dans le périmètre d'analyse soit 2,861 Milliards d'euros (seules sont analysées les « dépenses réelles », ne sont pas pris en compte ni la dette ni les fonds européens). **En 2022, 60% des dépenses sont neutres, favorables ou très favorables.**



Un budget durable pour guider toutes les actions régionales

Face aux grandes mutations de notre ère, 2022 est une année charnière pour le Grand Est. La démarche d'évaluation « Climat » permet à la Région de renforcer son soutien aux territoires et aux habitants et favorise leur appropriation de la transition environnementale : mobilité, santé, jeunesse, formation, tourisme, agriculture, attractivité, etc., tous les secteurs sont concernés. Sans oublier l'accompagnement aux acteurs économiques dans leurs transformations numériques et industrielles, indispensables pour leur avenir.

La relance économique par la croissance verte

Tout l'enjeu du **Business Act #2** Grand Est réside dans l'accompagnement et l'anticipation des mutations économiques, écologiques, numériques et sociétales porteuses d'un potentiel fort de transformation et d'accélération des innovations. Un budget de **400 millions d'euros** est prévu grâce à la mobilisation record des fonds européens (90 millions d'euros d'investissement).

Développer durablement les territoires

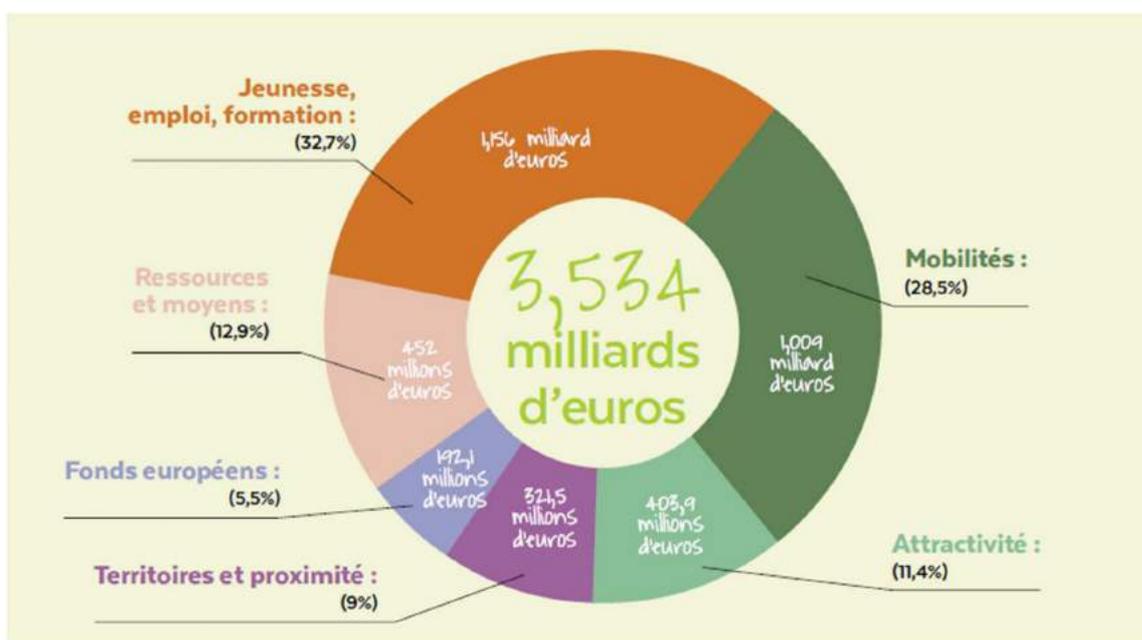
La proximité et le principe de territorialisation favorisent le bien-être des populations au quotidien. Aussi, la Région engage **320 millions d'euros** (dont près de 64 millions de fonds européens) pour mener de grands chantiers dans les domaines de la santé, du numérique et de l'environnement.

La mobilité, indispensable vecteur de cohésion sociale et territorial

Des transports plus durables grâce à une enveloppe d'**1 milliard d'euros** consacrée à une mobilité ferroviaire innovante et pour tous.

Favoriser l'insertion professionnelle et conforter la cohésion sociale

Avec **1,1 milliard d'euros**, l'ambition est de donner à chacun – surtout aux jeunes – l'opportunité de réussir son insertion professionnelle. Le Grand Est investit dans les innovations qui touchent à la formation et lève les freins de mobilité et de logement.



2) La Métropole du Grand Nancy

✓ Budget 2022

Le budget 2022 sera voté lors du Conseil métropolitain du 31/03/2022.

Le projet de budget métropolitain continue de mettre l'accent sur l'investissement, avec plus de 153 millions d'euros sur le budget global de près de 738 millions d'euros (budget principal et budgets annexes).

✓ Impact communal

La Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM) devrait rester identique en 2022.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

Pour mémoire, la loi de Finances pour 2012 a instauré un nouveau mécanisme de péréquation horizontale destiné à réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face, en prélevant une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Depuis l'entrée en vigueur du dispositif et par souci de solidarité territoriale, la Métropole du Grand Nancy avait décidé de prendre en charge les parts contributives des communes membres.

En 2021 la Métropole du Grand Nancy a décidé de compenser les efforts qu'elle a consenti pendant la crise sanitaire par une moindre prise en charge du FPIC des communes, à hauteur de l'évolution de l'enveloppe de la DSM entre 2020 et 2021. Cela a représenté une dépense de 14 055€.

Pour 2022, la Métropole du Grand Nancy ne prendra plus en charge le FPIC de la commune, cela représentera une contribution d'environ 17 000 €.

Chapitre 3 : Situation financière de la commune en 2022

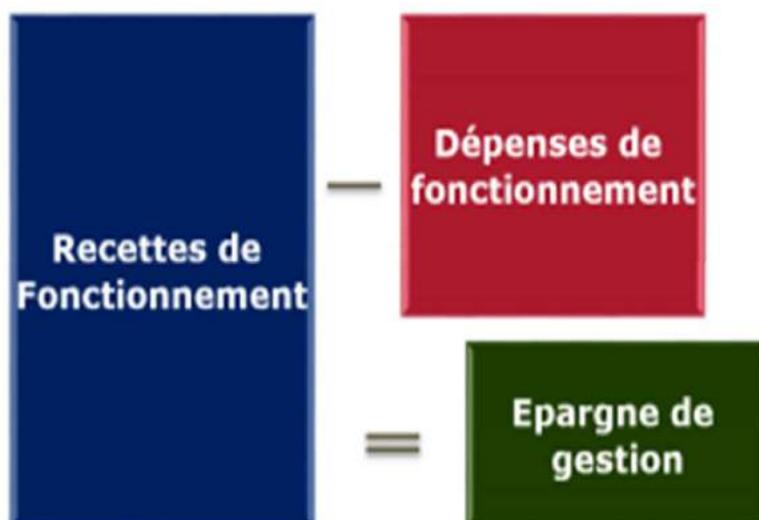
A) La section de fonctionnement

Dans un contexte de crise sanitaire durable, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 7,31%.

Les charges de personnel ont augmenté de 7,12% entre 2021 (2 482 445 €) et 2020 (2 317 354 €).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes totales de fonctionnement	4 383 292 €	4 699 023 €	4 463 925 €	4 605 587 €	4 673 503 €	4 950 156 €	4 728 022 €	4 824 078 €
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>4 357 949 €</i>	<i>4 679 302 €</i>	<i>4 423 927 €</i>	<i>4 555 802 €</i>	<i>4 633 504 €</i>	<i>4 911 809 €</i>	<i>4 698 035 €</i>	<i>4 774 400 €</i>
Dépenses totales de fonctionnement	4 407 415 €	4 251 833 €	4 144 830 €	4 235 992 €	4 239 834 €	4 705 663 €	4 208 907 €	4 517 181 €
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>4 094 785 €</i>	<i>4 123 824 €</i>	<i>4 014 478 €</i>	<i>4 086 453 €</i>	<i>4 108 637 €</i>	<i>4 058 679 €</i>	<i>4 063 679 €</i>	<i>4 360 722 €</i>
Masse salariale	2 188 265 €	2 357 535 €	2 351 216 €	2 306 623 €	2 343 567 €	2 271 681 €	2 317 354 €	2 482 445 €

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, en comparaison avec 2020, elles augmentent de 1,63% soit 76 366€. La moyenne depuis 2014 se situe à 4 597 282€.



Epargne de gestion

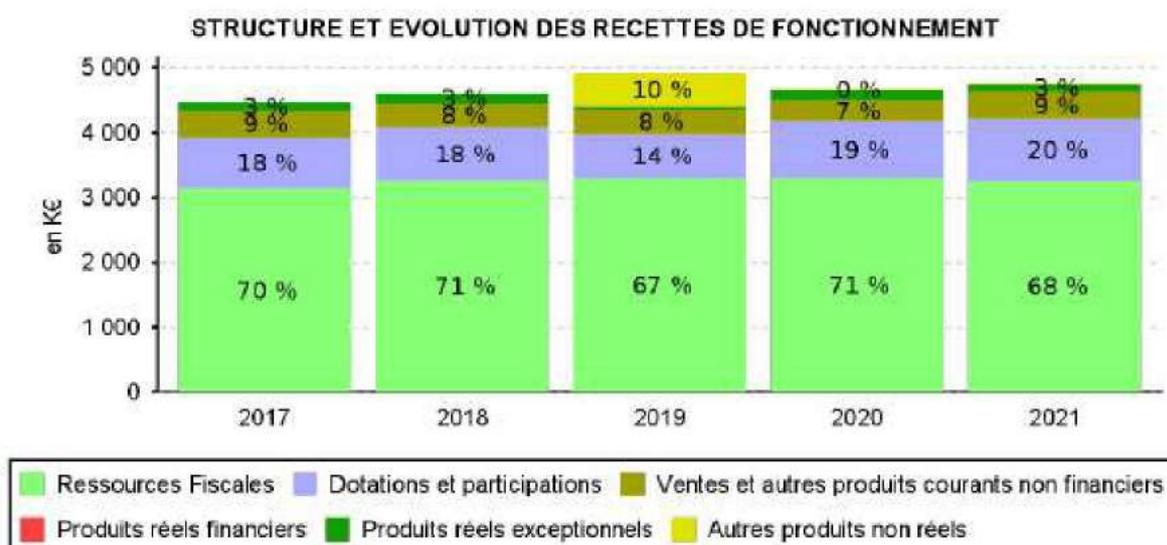
Pour l'année 2021, la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement se traduit par un excédent de fonctionnement dit Epargne de Gestion de 413 678 €.

1) Les recettes de fonctionnement

Les crédits ouverts au Budget étaient de 4 498 253 € (hors excédent reporté) et les recettes réalisées ont été de 4 824 078 €. Nous constatons un écart de + 325 825 € par rapport au budget.

Les principaux facteurs de cet écart sont :

- Une taxe additionnelle aux droits de mutation supérieure de + 195 875 € ;
- Des remboursements de salaires suite aux absences de + 58 767 € (assurance statutaire) et + 21 103 € (Sécurité Sociale) ;
- Des recettes des activités périscolaires de + 40 828 €.



2021 En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	488	558	605	774
Dotations et participations	145	262	257	240
Ventes et autres produits courants non financiers	62	73	77	100
Produits réels financiers	0	2	4	3
Produits réels exceptionnels	19	11	9	10

a. La fiscalité

Fiscalité directe :

Laneuveville-devant-Nancy reste la commune de la Métropole du Grand Nancy qui maintient des taux d'imposition parmi les plus bas du Grand Nancy. Le taux moyen pondéré y est le plus faible.

PRODUIT FISCAL COMMUNAL

	T.H.		F.B.		F.N.B.		TOTAL		valeur du point de fiscalité
	2020	% n/n-1	2020	% n/n-1	2020	% n/n-1	2020	% n/n-1	
ART SUR MEURTHE	173 340	+ 2,05%	135 456	+ 1,80%	7 608	- 0,06%	316 404	+ 1,89%	3 164
DOMMARTEMONT	82 417	- 2,12%	78 795	+ 3,61%	726	+ 3,77%	161 937	+ 0,62%	1 619
ESSEY LES NANCY	1 233 420	+ 1,68%	1 215 958	+ 1,58%	2 589	+ 2,91%	2 451 967	+ 1,63%	24 520
FLEVILLE	200 822	+ 1,70%	417 773	+ 1,14%	5 359	+ 1,67%	623 955	+ 1,33%	6 240
HEILLECOURT	675 252	+ 1,22%	608 512	+ 1,64%	4 110	+ 23,70%	1 287 874	+ 1,48%	12 879
HOUEMONT	268 902	+ 1,27%	514 925	+ 0,97%	1 289	+ 1,19%	785 115	+ 1,07%	7 851
JARVILLE	1 782 820	+ 1,45%	1 556 113	+ 1,21%	4 386	+ 2,55%	3 323 318	+ 1,34%	33 233
LANEUVEVILLE	595 520	+ 1,72%	644 071	+ 2,83%	7 296	+ 1,63%	1 246 887	+ 2,29%	12 469
LAXOU	1 907 906	+ 2,38%	1 898 776	+ 3,84%	7 309	- 12,67%	3 813 991	+ 3,07%	38 140
LUDRES	710 788	+ 1,24%	918 038	+ 2,25%	2 791	- 0,05%	1 631 617	+ 1,81%	16 316
MALZEVILLE	1 690 512	+ 0,19%	1 303 880	+ 1,94%	10 427	+ 2,89%	3 004 819	+ 0,95%	30 048
MAXEVILLE	1 236 977	+ 2,15%	1 979 037	+ 3,62%	5 990	- 0,40%	3 222 004	+ 3,04%	32 220
NANCY	23 333 748	+ 1,24%	21 488 661	+ 1,37%	48 054	- 3,05%	44 870 463	+ 1,30%	448 705
PULNOY	882 129	+ 0,38%	706 688	+ 2,98%	5 833	- 1,01%	1 594 650	+ 1,51%	15 947
SAINT MAX	1 572 345	+ 1,66%	1 069 077	+ 1,19%	1 882	+ 7,26%	2 643 304	+ 1,47%	26 433
SAULXURES	522 794	+ 1,39%	504 425	+ 3,13%	4 492	- 0,90%	1 031 712	+ 2,22%	10 317
SEICHAMPS	813 350	+ 2,29%	705 807	+ 2,27%	2 589	- 5,50%	1 521 746	+ 2,27%	15 217
TOMBLAINE	1 365 925	+ 2,91%	1 533 388	+ 2,05%	7 812	- 10,49%	2 907 124	+ 2,42%	29 071
VANDOEUVRE	4 901 966	+ 0,24%	4 771 639	+ 1,69%	9 612	+ 5,13%	9 683 218	+ 0,95%	96 832
VILLERS LES NANCY	2 604 362	+ 1,05%	2 047 873	+ 1,52%	4 723	- 2,72%	4 656 958	+ 1,25%	46 570

Source : livret fiscal 2020

Concernant la taxe sur le foncier bâti, seul Ludres continue à avoir un taux inférieur à celui de notre commune.

En 2021, le transfert de fiscalité du Département vers notre commune a eu pour conséquence de faire passer notre taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 6,84% à 24,08% (+17,24% taux 2020 du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle).

	2020		2021
	Commune	CD54	Commune
	Taux	Taux	Taux
TH	5,59%		
TFB	6,84%	17,24%	24,08%
TFNB	9,70%		9,70%

A Laneuveville, les recettes de la TFPB départementales sont supérieures aux recettes générées par l'ancienne Taxe d'habitation : un coefficient de minoration a donc été appliqué.

	2020		2021			
	Taux	Recettes	Taux		Recettes Coefficient correcteur calculé	
TH	5,59%	595 520 €				
TFB	6,84%	644 071 €	24,08%	2 018 296 €	0,530052	1 069 801 €
TFNB	9,70%	7 296 €	9,70%	7 116 €		7 116 €
Allocations compensatrices		113 971 €		344 389 €		344 389 €
TOTAL		1 360 858 €		2 369 801 €		1 421 306 €

Le produit fiscal de la commune a augmenté de + 4,44% entre 2020 et 2021 (dont revalorisation des bases locatives : 0,2 %).

HAUSSE ANNUELLE DES BASES LOCATIVES			
	TAXE FONCIÈRE	TAXE D'HABITATION SUR LA RÉSIDENCE PRINCIPALE	TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES
2016	1%	1%	1%
2017	0,40%	0,40%	0,40%
2018	1,10%	1,10%	1,10%
2019	2,20%	2,20%	2,20%
2020	1,20%	0,90%	1,20%
2021	0,20%	0%	0,20%

Fiscalité métropolitaine :

Une réflexion est en cours entre la Métropole du Grand Nancy et les communes membres concernant l'élaboration d'un **Pacte Financier et Fiscal**. Plusieurs schémas sont étudiés dont une baisse des dotations versées aux communes.

En 2020, la « participation » des habitants et des entreprises de la commune au budget global de la Métropole du Grand Nancy la plaçait au 12^{ème} rang en termes de produit fiscal total.

La Métropole du Grand Nancy n'envisage pas d'augmenter sa part relative dans les impôts locaux en 2022.

Mobilisation des contribuables Laneuvevillois

En comparant Laneuveville-devant-Nancy aux autres communes du Grand Nancy, il s'avère que notre commune a l'effort fiscal le plus bas depuis l'année 2015.

Il est égal à **0,999038** alors que l'effort fiscal de la strate est égal à **1,164841**.

Pour mémoire, **l'effort fiscal** est un indicateur permettant **d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune**. Il est calculé en rapportant les produits des deux taxes foncières, de la taxe d'habitation, modifiée par certaines exonérations et des produits de redevance ou taxe sur les ordures ménagères (gérées par le Grand Nancy) au potentiel fiscal de la commune calculé par ces seules impositions (que l'on nomme potentiel fiscal « trois taxes »).

Le potentiel fiscal est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de la collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Le fait d'avoir un effort fiscal très bas entraîne un écrêtement de notre Dotation Globale de Fonctionnement.

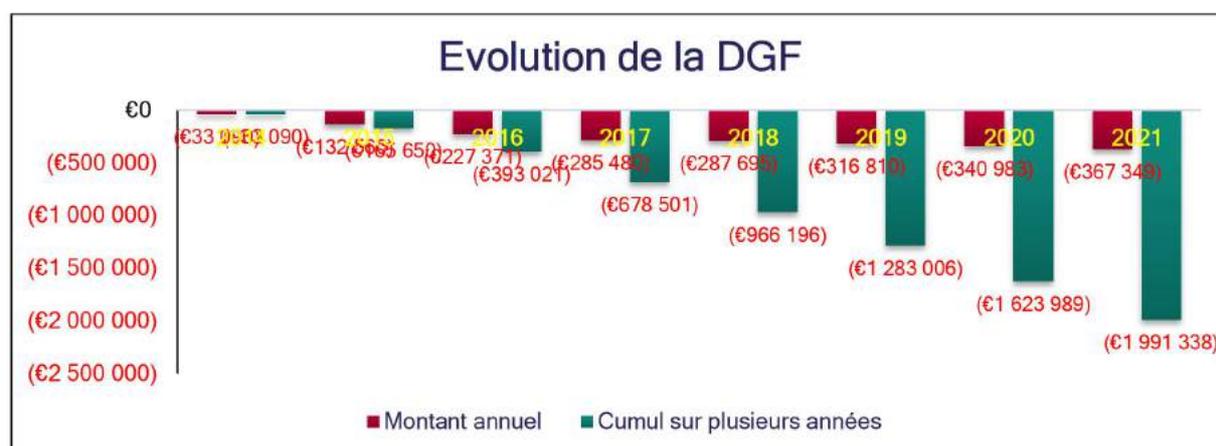
b. Les concours de l'Etat

Comme l'ensemble des communes de France, la Commune de Laneuveville-devant-Nancy a dû intégrer depuis l'année 2013 une baisse de la dotation globale de fonctionnement dans l'établissement de son budget.

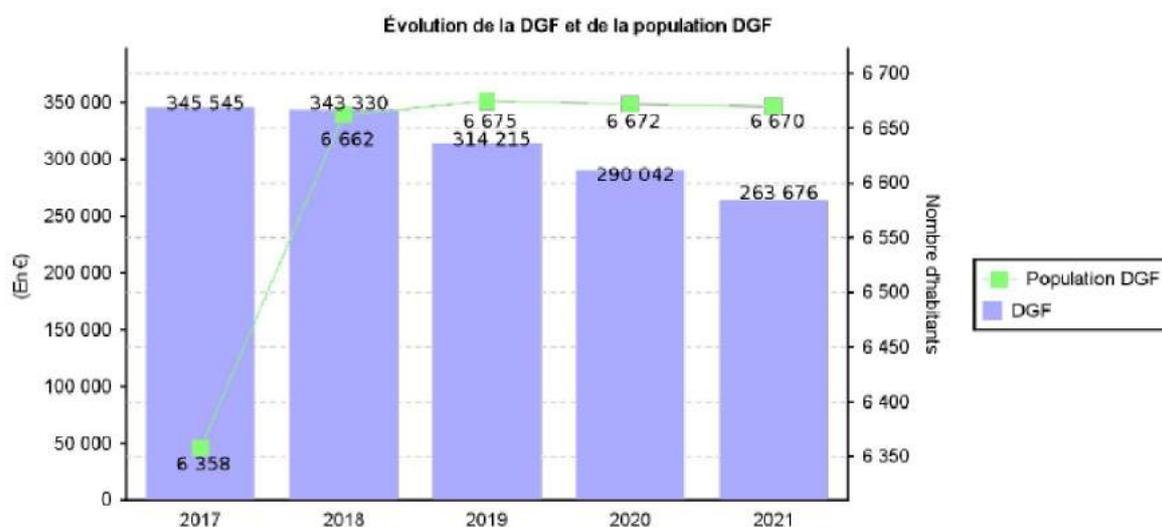
Pour l'année 2021, la baisse de la dotation globale de fonctionnement a été de **26 366 €**.

Cela représente un manque de recette annuelle de 367 349 € et un manque cumulé de recettes de 1 991 338 € depuis 8 ans.

L'évolution de la dotation globale de fonctionnement depuis 2013 est la suivante :



Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Variation annuelle	631 025 €	-33 090 €	-33 090 €	-33 090 €	-33 090 €	-33 090 €	-33 090 €	-33 090 €	-33 090 €
			-99 470 €	-99 470 €	-99 470 €	-99 470 €	-99 470 €	-99 470 €	-99 470 €
				-94 811 €	-94 811 €	-94 811 €	-94 811 €	-94 811 €	-94 811 €
					-58 109 €	-58 109 €	-58 109 €	-58 109 €	-58 109 €
						-2 215 €	-2 215 €	-2 215 €	-2 215 €
							-29 115 €	-29 115 €	-29 115 €
								-24 173 €	-24 173 €
Montant annuel		-33 090 €	-132 560 €	-227 371 €	-285 480 €	-287 695 €	-316 810 €	-340 983 €	-367 349 €
Cumul sur plusieurs années		-33 090 €	-165 650 €	-393 021 €	-678 501 €	-966 196 €	-1 283 006 €	-1 623 989 €	-1 991 338 €



Les éléments pris en compte dans le calcul de la DGF sont les suivants :

STATISTIQUES DE LA DGF

	population INSEE	population DGF	superficie en ha	population 3 à 16 ans INSEE	voirie en m	logements sociaux	logements TH	revenu moyen / hab	Revenu
ART SUR MEURTHE	1 713	1 715	1 147	217	9 778	41	636	15 148	25 948 791
DOMMARTÉMONT	613	619	132	78	5 875	4	266	41 365	25 357 019
ESSEY LES NANCY	8 983	8 996	575	1 235	20 871	1 034	4 320	14 810	133 044 893
FLEVILLE	2 290	2 296	740	301	24 757	48	980	19 648	44 995 795
HEILLECOURT	5 611	5 621	365	844	28 000	526	2 522	18 526	103 949 965
HOUEMONT	2 175	2 181	362	325	9 150	58	927	20 701	45 026 068
JARVILLE	9 523	9 552	243	1 444	21 900	1 655	4 763	11 745	111 853 327
LANEUVILLE	6 651	6 672	1 247	1 303	17 367	701	2 831	13 816	91 896 740
LAXOU	14 658	14 761	1 594	1 873	35 443	2 120	6 844	15 511	227 373 912
LUDRES	6 316	6 324	818	1 024	46 758	430	2 615	18 277	115 439 815
MALZEVILLE	8 393	8 433	754	1 356	23 583	789	3 836	15 109	126 812 873
MAXEVILLE	9 935	10 067	563	1 671	22 482	2 171	3 686	8 781	87 239 875
NANCY	105 743	108 026	1 501	11 920	201 280	10 578	59 851	14 164	1 497 745 579
PULNOY	5 021	5 028	374	756	12 500	577	2 210	16 262	81 651 961
SAINT MAX	10 075	10 097	185	1 429	25 000	1 056	5 097	15 707	158 254 859
SAULXURES	4 175	4 176	705	662	21 362	381	1 824	16 637	69 460 590
SEICHAMPS	5 013	5 017	430	817	36 000	442	2 148	15 856	79 486 250
TOMBLAINE	9 164	9 177	555	1 690	21 579	712	3 781	12 177	111 597 418
VANDOEUVRE	30 273	30 516	946	4 384	66 530	4 981	14 908	10 411	315 185 573
VILLERS LES NANCY	14 730	14 814	995	1 898	55 300	1 032	7 218	17 850	262 942 920

Source : livret fiscal 2020

c. Les autres recettes

Dotation de solidarité rurale :

Concernant la **dotation de solidarité rurale** (DSR), celle-ci est quasiment stable pour l'année 2021 avec un montant de 80 186 € (79 140 € en 2020).

Dotations de compensation et de solidarité :

La dotation de compensation versée par la Métropole du Grand Nancy est stable (1 411 136€).

La dotation de solidarité est identique (393 688€) en raison de la déduction d'une partie du FPIC (part communale) à hauteur de l'évolution de l'enveloppe de la DSM entre 2020 et 2021 pour compenser les efforts qu'elle a consenti pendant la crise sanitaire.

Les dotations versées par la Métropole du Grand Nancy à la commune se situe au 7^{ème} rang des versements sur l'ensemble des communes (données 2020).

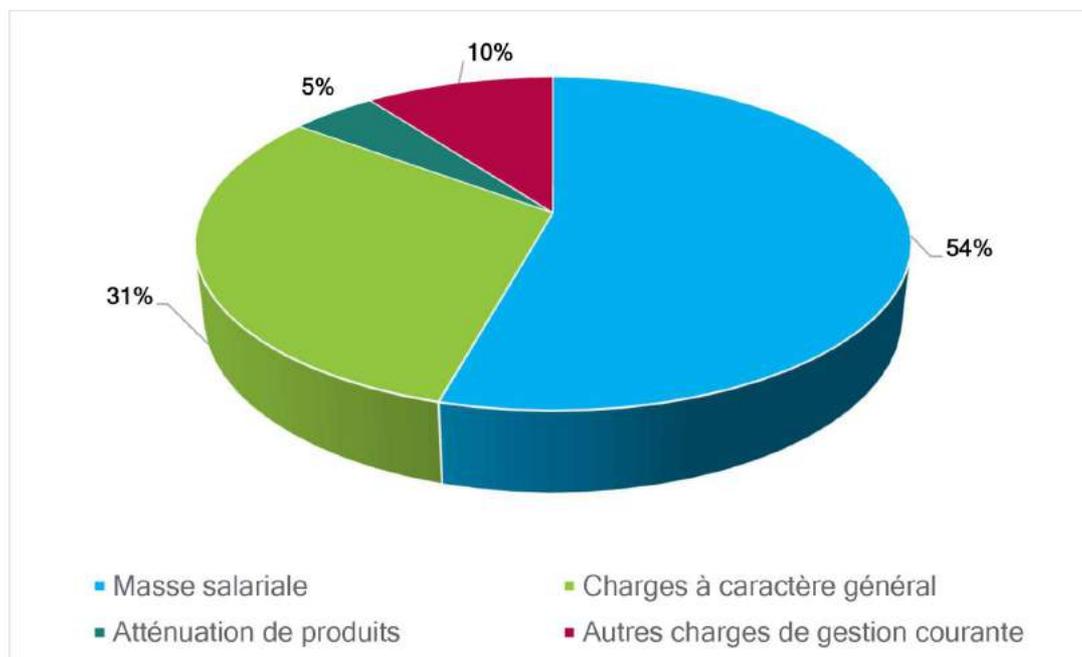
Ces dotations représentent 37,8% des recettes de la commune (35,47% en 2020).

Elle devrait être stable pour l'année 2022.

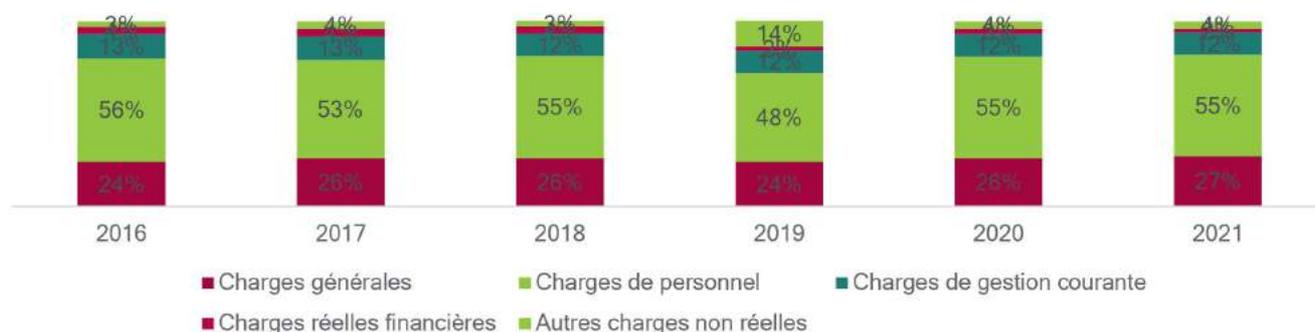
2) Les dépenses de fonctionnement

Dans un contexte de crise sanitaire durable, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 7,31%, soit 297 042€.

La répartition de cette hausse se répartit comme suit :



STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



En €/hab	2021			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	180	218	222	241
Charges de personnel	365	449	417	537
Charges de gestion courante	78	102	105	115
Charges réelles financières	20	21	18	22
Charges réelles exceptionnelles	2	9	6	11

a. Les charges à caractère général

D'un montant de 1 197 268 €, les charges à caractère général sont inférieures de -130 440 € par rapport au budget prévisionnel. Elles ont cependant augmenté de plus de 93 000 € soit plus de 8% par rapport à 2020.

Les principaux facteurs de cet écart sont :

- ✓ Une augmentation des repas de cantine de + 49 193 € (en 2020 les confinements et la fermeture des écoles avaient logiquement diminué le nombre de repas) ;
- ✓ + 22 335 € concernant des diagnostics, contrôles, audit ;
- ✓ +19 263 € concernant l'entretien des chaufferies et la fourniture d'énergie.

b. Les dépenses de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 165 091€ (7,12%) entre 2021 (2 482 445 €) et 2020 (2 317 354 €).

Le coût du personnel représente environ 54,96 % des dépenses totales de fonctionnement (55,06% en 2020).



c. Les subventions

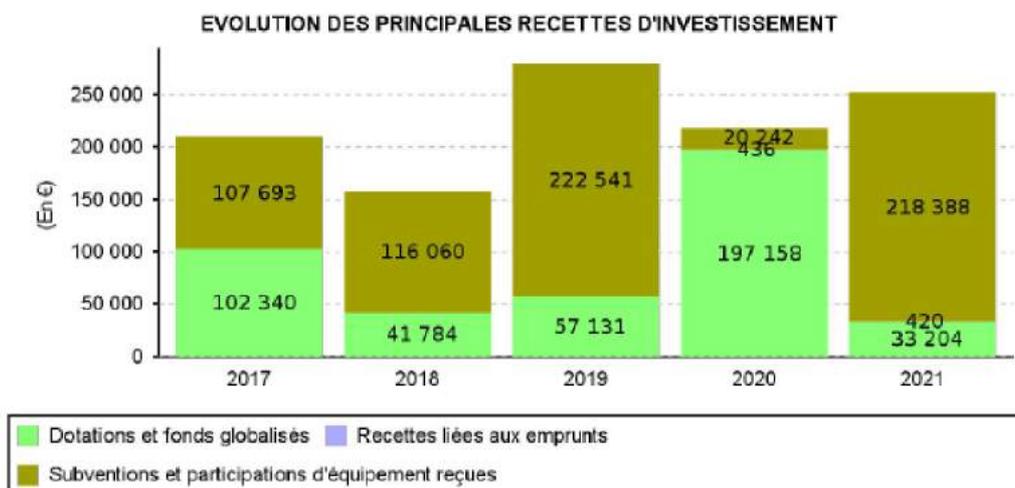
La commune de Laneuveville-devant-Nancy dispose d'un monde associatif très riche et le soutient de façon active.

Pour l'année 2021, cela a représenté un montant global direct de 218 305 € et indirect d'environ 196 024 €.

Associations	Prestations en nature	Subventions	Global
ABANA	1 254,34 €	300,00 €	1 554,34 €
Aïkido	690,49 €	500,00 €	1 190,49 €
AILES	269,25 €		269,25 €
AMC		300,00 €	300,00 €
Amicale des retraités	605,87 €		605,87 €
AMICALE DU PERSONNEL	134,12 €	3 500,00 €	3 634,12 €
AMRCL	1 847,68 €	500,00 €	2 347,68 €
Ass.Détente Loisirs Créativité	3 659,12 €		3 659,12 €
ASSOCIATION PHLINOISE	1 539,15 €	500,00 €	2 039,15 €
ATL	23 721,70 €	11 500,00 €	35 221,70 €
CŒUR DE VILLE LANEUV		1 500,00 €	1 500,00 €
COLLEGE CAMUS		380,00 €	380,00 €
DERRIERE LES BUTS		300,00 €	300,00 €
Don du sang	423,40 €		423,40 €
ESL FOOT	48 601,52 €	16 875,00 €	65 476,52 €
FDCR		300,00 €	300,00 €
FNACA		350,00 €	350,00 €
G.V. LANEUEVILLOISE	134,12 €	1 000,00 €	1 134,12 €
GIHP			0,00 €
HYDRONAUTES		250,00 €	250,00 €
Laneuveville Haltéro.Muscul.Santé	14 000,29 €	11 000,00 €	25 000,29 €
MJC	93 075,56 €	141 000,00 €	234 075,56 €
NO NA ME		400,00 €	400,00 €
O.M.S.		8 000,00 €	8 000,00 €
PETANQUE LANEUEVILLOISE	1 118,17 €	950,00 €	2 068,17 €
S.L.P.A (M.ROLIN)		500,00 €	500,00 €
SAVATE BOXE FRANC.	1 493,96 €	6 000,00 €	7 493,96 €
SQUALE CLUB	1 069,81 €	6 000,00 €	7 069,81 €
Sté d'HISTOIRE	1 539,15 €	700,00 €	2 239,15 €
Téléthon		700,00 €	700,00 €
TRIATHLON	846,70 €	4 500,00 €	5 346,70 €
U.S.E.P. MONTAIGU		500,00 €	500,00 €
	196 024,40 €	218 305,00 €	414 329,40 €

Il faut également ajouter le **temps affecté par le personnel des services techniques** à l'entretien et à la maintenance des locaux affectés à des associations ainsi que la **mise à disposition de salles communales** pour des réunions ou des manifestations.

B) La section d'investissement



1) Le poids de la dette

La dette communale continue à baisser depuis plusieurs années car aucun investissement nécessitant le recours à l'emprunt n'a été effectué. La commune a pu autofinancer ses dépenses.

Pour rappel, le poids de la dette sur les finances de la commune a été allégé à partir de l'exercice 2019 car en 2018, l'emprunt réalisé pour la construction du stade 2 est arrivé à échéance ; allégeant ainsi la dette communale d'environ 85 000€/an.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours (dette) au 31/12/N	3 643 961 €	3 443 628 €	3 242 105 €	3 116 334 €	2 985 056 €	2 847 919 €
Annuité de la dette	366 710 €	362 882 €	354 407 €	270 725 €	270 911 €	270 336 €
dont capital	195 457 €	200 333 €	201 523 €	129 782 €	131 311 €	137 138 €
dont intérêts	171 253 €	162 549 €	152 884 €	140 943 €	139 600 €	133 198 €
Nombre d'habitants	6046	6341	6644	6656	6651	6647
Poids de la dette par habitant	603 €	543 €	488 €	468 €	449 €	428 €
Poids des remboursements/habitant/an	61 €	57 €	53 €	41 €	41 €	41 €

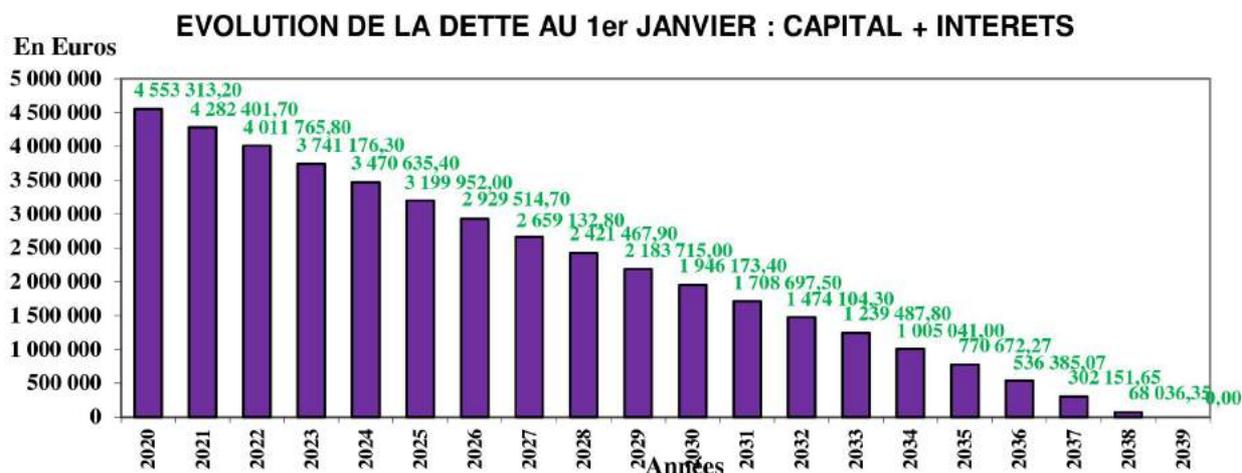
Le remboursement annuel du capital et le paiement des intérêts représente environ 41 €/an/habitant et le poids de la dette représente environ 428 €/habitant ; contre 862 €/habitant dans le département (source 2021).

En comparaison avec les communes de la même strate, Laneuveville-devant-Nancy a un niveau d'endettement plus faible, calculée en nombre d'habitants, que ce soit au niveau local ou national.

Dette	Montant en €	Montant en € par hab. pour la catégorie démographique			
		Notre Commune	Département	Région	National
Encours total de la dette au 31 décembre 2021	2 847 919 €	428 €/hab.	862 €/hab.	993 €/hab.	690 €/hab.
Annuités des dettes bancaires et assimilées	270 336 €	41€/an/hab.	107€/an/hab.	116€/an/hab.	90€/hab.

2) L'évolution de la dette

Sans recours à de nouveaux emprunts depuis 2010, le capital restant dû continue de diminuer.



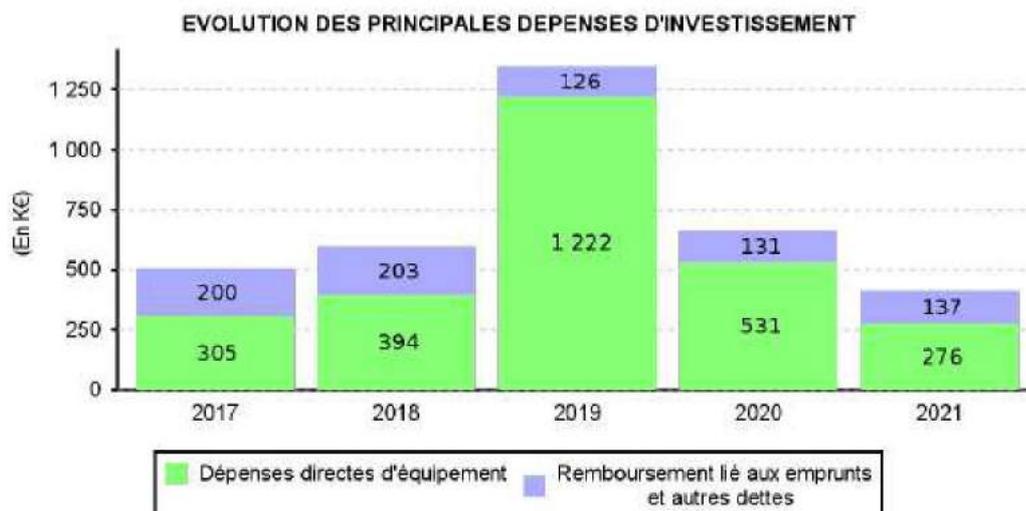
3) Point sur les emprunts

La commune n'a contracté aucun emprunt toxique.

Tous les emprunts sont à taux fixes :

Etablissements	Type d'emprunt	Catégorie d'emprunt	Fin d'engagement	Capital restant dû au 31/12/2021	Montant de l'emprunt initial	Libellé
DEXIA Crédit Local	Taux fixes	A	01/10/2026	144 621,37 €	450 000,00 €	Agrandissement Mairie
DEXIA Crédit Local	Taux fixes	A	01/10/2037	412 138,36 €	600 000,00 €	Agrandissement Mairie
DEXIA Crédit Local	Taux fixes	A	01/10/2037	1 373 793,70 €	2 000 000,00 €	Construction Groupe Scolaire
Caisse d'épargne	Taux fixes	A	25/08/2038	487 921,32 €	675 600,00 €	Construction Groupe Scolaire
Caisse d'épargne	Taux fixes	A	25/12/2038	404 116,29 €	542 700,00 €	Travaux et acquisitions diverses
CAF 54	Taux fixes	A	01/10/2030	25 327,55 €	58 134,37 €	Création SMAPE
				2 847 918,59	4 326 434,37 €	

1) Investissements 2021



En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	41	179	279	309
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	21	72	76	85

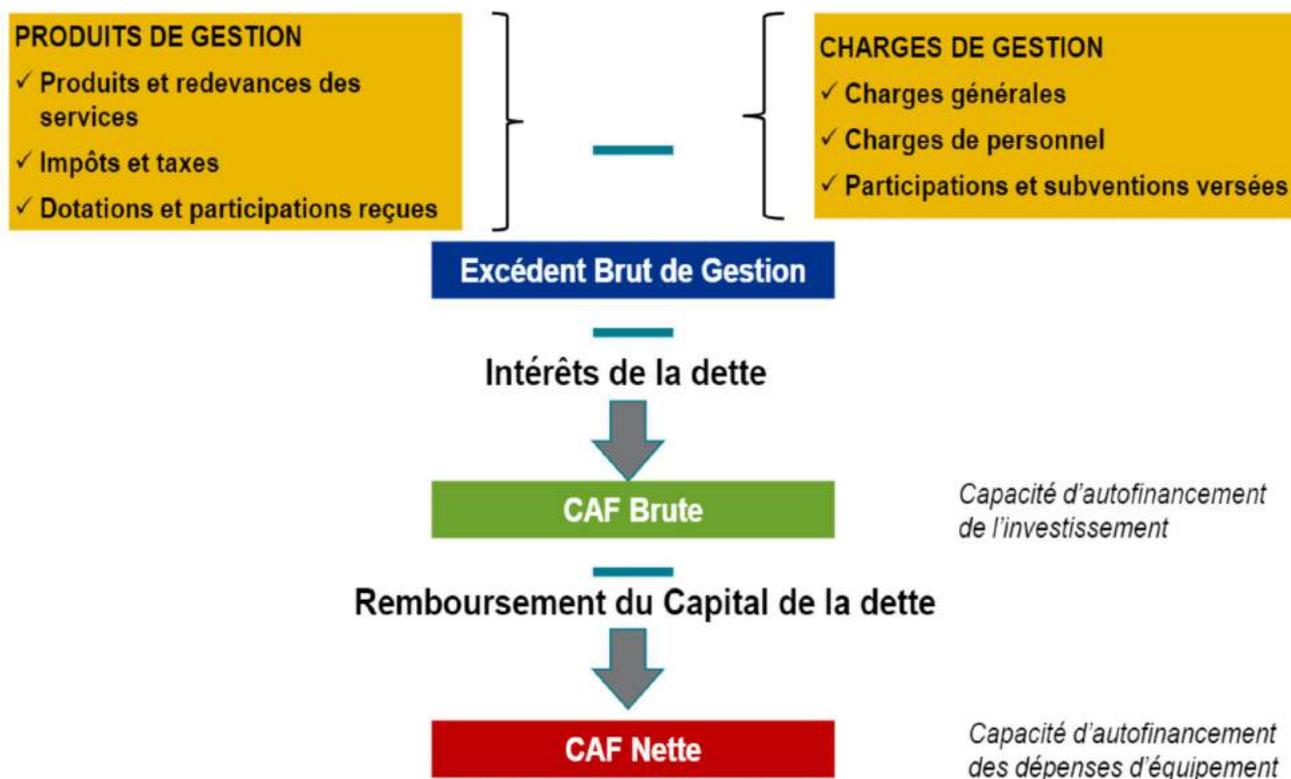
La commune conserve une capacité positive d'investissement grâce aux efforts de maîtrise des dépenses menés depuis de nombreuses années.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montants des dépenses réelles de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	465 808 €	441 276 €	917 920 €	461 222 €	558 552 €	1 328 560 €	632 070 €	363 169 €
Montant des dépenses réelles de la section d'investissement par habitant	76,59 €	72,78 €	151,82 €	72,74 €	84,07 €	199,60 €	95,03 €	54,64 €
Nbre d'habitants	6 082	6 063	6 046	6 341	6 644	6656	6651	6647

Le montant des investissements directs de 2021 est de **225 487,13 €** et se répartit de la façon suivante :

Libellé	Désignation	Imputation comptable	Budget Voté	Réalisé / engagé
Reste à réaliser 2021	Structure Aire de Jeux à La Madeleine	2188	30 000,00 €	30 000,00 €
Reste à réaliser 2021	Travaux remplacement fenêtres - Ecole La Madeleine	2313	19 990,00 €	19 990,00 €
Reste à réaliser 2021	Réfection salle de bain - appt communal	2313	8 326,00 €	9 446,00 €
Mairie	Licences logiciels	2051	15 000 €	12 883,37 €
Mairie	Frais d'acquisition	2138	4 051 €	4 051,00 €
Services techniques	Achat d'un tractopelle d'occasion	2182	35 000,00 €	42 600,00 €
Mairie	Matériel informatique	2183	7 000,00 €	6 942,00 €
Ecoles	Ecrans interactifs	2183	18 210,00 €	18 564,00 €
MJC	Achat 15 tables de réunions	2184	3 500,00 €	3 323,00 €
Mairie	Mobilier	2184	2 000,00 €	844,00 €
Mairie	Mise en place d'une sono	2188	1 200,00 €	3 897,00 €
Village de Noël	Achat chalet	2188		1 290,00 €
Services techniques	Débrousaillouse + souffleur	2188	3 000,00 €	2 837,00 €
Ecoles	Aspirateurs, lits, tableau blanc	2188	3 100,00 €	2 148,00 €
Services techniques	Bancs	2188		2 052,00 €
Services techniques	Citerne arrosage	2188	6 000,00 €	4 544,00 €
Mairie	Isoloirs élections	2188	2 500,00 €	2 538,00 €
Services techniques	Illuminations	2188	8 000,00 €	5 340,00 €
Mairie	Changement de la climatisation	2313	30 000,00 €	31 200,00 €
Groupe Scolaire La Madeleine	Pose d'un système de vidéo surveillance	2313	2 500,00 €	3 137,00 €
Maison des associations	Pose d'un système de vidéo surveillance	2313	3 000,00 €	1 873,00 €
Parc Féral	Travaux enrobé marché	2313		8 340,00 €
Salle des fêtes	Pose d'un système de vidéo surveillance	2313	3 000,00 €	1 411,00 €
MJC	Pose d'un système de vidéo surveillance	2313	3 000,00 €	3 430,00 €
Halte-Garderie	Solde maîtrise d'œuvre	2313		541,08 €
Bâtiments Divers	Renouvellement 20 extincteurs (sur 10 ans) + alarmes type 4 (fonctionnement)	21568	2 000,00 €	1 559,04 €
Services techniques	Perche Taille-haies	21578	1 000,00 €	706,64 €
		TOTAL	211 377,00 €	225 487,13 €

C) Les ratios d'Epargne et d'endettement



1) La capacité d'autofinancement (CAF) ou Epargne nette

La **capacité d'autofinancement brute** (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

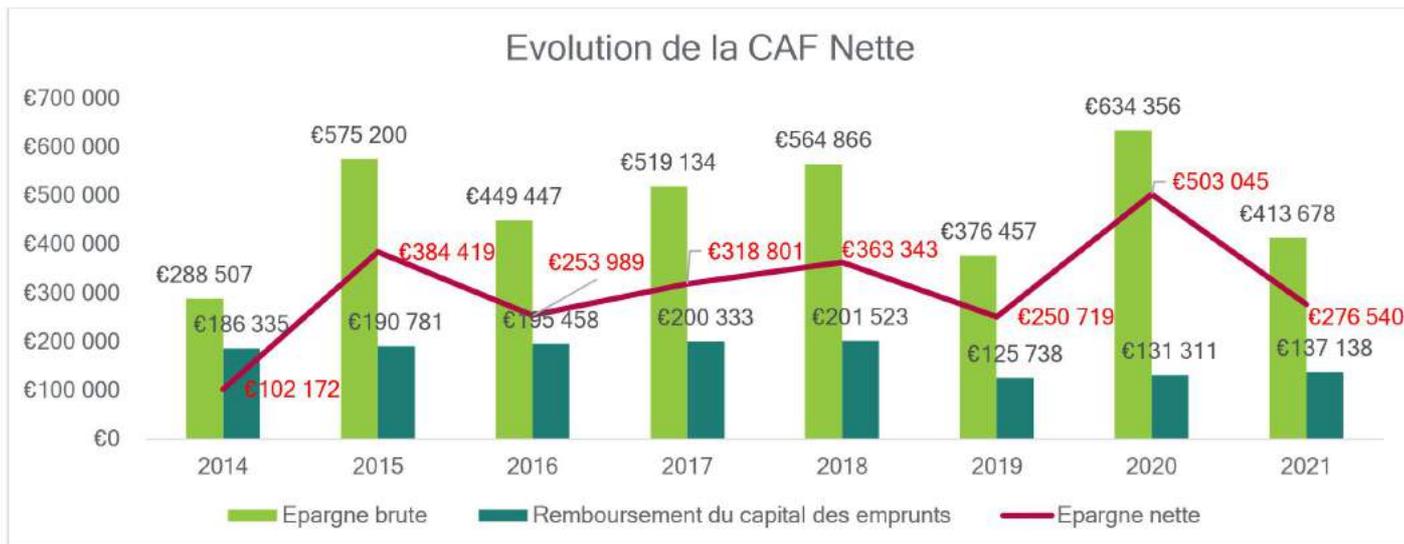
La CAF brute est en priorité affectée au **remboursement des dettes en capital**.

La **capacité d'autofinancement nette** (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le **reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement**. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	4 383 292 €	4 699 023 €	4 463 925 €	4 605 587 €	4 673 503 €	4 950 156 €	4 698 035 €	4 774 400 €
Dépenses réelles de fonctionnement	4 094 785 €	4 123 824 €	4 014 478 €	4 086 453 €	4 108 637 €	4 058 679 €	4 063 679 €	4 360 722 €
Epargne brute	288 507 €	575 200 €	449 447 €	519 134 €	564 866 €	376 457 €* 	634 356 €	413 678 €
Remboursement du capital des emprunts	186 335 €	190 781 €	195 458 €	200 333 €	201 523 €	125 738 €	131 311 €	137 138 €
Epargne nette	102 172 €	384 419 €	253 989 €	318 801 €	363 343 €	250 719 €	503 045 €	276 540 €

* Résultat après déduction des cessions d'immobilisation

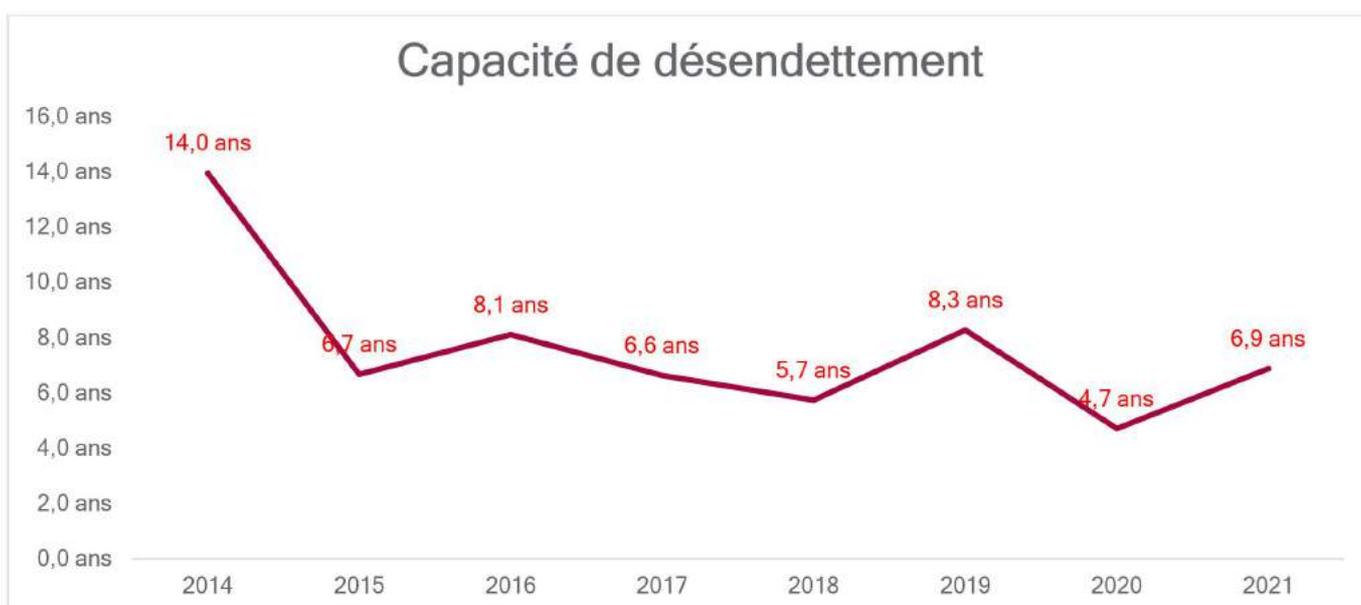


Depuis plusieurs années, et malgré les fortes baisses de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la commune dégage une CAF nette suffisante pour le remboursement du capital de la dette et pour envisager éventuellement le recours à l'emprunt pour de nouveaux investissements structurants.

2) La capacité de désendettement

La commune poursuit son désendettement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CAF brute	288 507 €	575 200 €	449 447 €	519 134 €	564 866 €	376 457 €	634 356 €	413 678 €
Remboursement du capital des emprunts	186 335 €	190 714 €	195 457 €	200 333 €	201 523 €	129 782 €	131 311 €	137 138 €
CAF nette	102 172 €	384 419 €	253 989 €	318 801 €	363 343 €	250 719 €	503 045 €	276 540 €
Encours au 31 décembre	4 030 214 €	3 839 419 €	3 643 961 €	3 443 628 €	3 242 105 €	3 116 334 €	2 985 056 €	2 847 919 €
Capacité de désendettement	14,0 ans	6,7 ans	8,1 ans	6,6 ans	5,7 ans	8,3 ans	4,7 ans	6,9 ans



Chapitre 4 : Les objectifs budgétaires 2022

A) Surveiller et contenir les dépenses de fonctionnement

Comme nous l'avons vu précédemment, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +7,3% pour les raisons évoquées.

Nous allons donc poursuivre la recherche de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Cela passera par exemple par des investissements permettant d'aboutir à des économies d'énergie (exemple : éclairage led).

B) Contenir la masse salariale tout en offrant un service de qualité à la population.

Les dépenses de personnel représentent le plus gros poste de dépenses du budget de la section de fonctionnement avec plus de 54,96 % en 2021.

Les choix qui ont été faits suite à l'audit organisationnel, et notamment la création de plusieurs postes, vont naturellement entraîner une augmentation de la masse salariale. Pour 2022, l'objectif est de la contenir.

C) Dégager une Capacité d'Autofinancement pour maintenir nos capacités d'investissement

Sous réserve de nouvelles contraintes extérieures (Etat, Grand Nancy, ...), nous allons accentuer la recherche de subventions pour nos différents projets.

Nous allons également poursuivre notre réflexion pour accroître nos recettes de fonctionnement.

D) Maintenir notre politique d'investissement

A la fin 2021, la capacité de désendettement de la commune est de 6,9 ans.

La situation financière de notre commune nous permet d'envisager la réalisation de nouveaux investissements structurants et éventuellement le recours à l'emprunt.

Chapitre 5 : Les orientations budgétaires 2022

La préanalyse de la situation financière 2022 de la commune nous permet de constater une situation favorable pour poursuivre la mise en œuvre des projets de notre majorité.

A) Les recettes de fonctionnement

1) La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

En 2022, la dotation forfaitaire d'une commune est composée :

- du montant de dotation forfaitaire perçu en 2021 ("dotation forfaitaire notifiée en 2021") ;
- d'une part liée, dans le cas général, à la variation de la population entre 2021 et 2022 ; cette part est négative en cas de perte d'habitants et positive en cas de hausse de population ;
- d'un écrêtement appliqué sur la dotation forfaitaire ; cet écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse un certain seuil (ce prélèvement alimente les besoins à financer à l'intérieur de l'enveloppe DGF du bloc communal : hausse de la population, évolutions de la carte intercommunale, progression des dotations de péréquation, etc.).

•Selon l'AMF, la DGF de la commune devrait baisser de 32 067 € soit (-) 12,16% :

Dotation forfaitaire notifiée en 2021	(+) Estimation de la part liée à la variation de la population	Estimation de l'écrêtement	(=) Montant estimée de la DGF 2022
263 676 €	(+) 1 478 €	(-) 33 545 €	(=) 231 609 €
	La population a augmenté de 16 habitants entre 2021 et 2022	La commune est concernée par l'écrêtement (son potentiel fiscal est supérieur au seuil déclencheur).	

Ce chiffre sera repris dans le budget 2022.

2) Taxes directes locales

Les valeurs locatives augmenteront de 3,4% en 2022.

Ces valeurs servent de base à l'élaboration du budget des taxes.

3) Taxe sur la consommation finale d'électricité

La réforme de la taxe sur la consommation finale d'électricité acquittée par les fournisseurs d'électricité devrait nous apporter une recette prévisionnelle estimée à 100 000 € pour 2022.

Dans le cadre de la réflexion engagée avec la Métropole pour l'élaboration d'un pacte financier et fiscal, cette taxe sur la consommation finale d'électricité pourrait lui être transférée en partie ou en totalité pour financer de nouveaux projets.

4) Autres dotations et recettes

Les dotations métropolitaines devraient rester constantes.

La DSR (dotation de solidarité Rurale) devrait aussi être maintenue en 2022.

B) La programmation des investissements

Nous avons la volonté de veiller à l'entretien de nos bâtiments communaux tout en engageant des investissements conformes aux engagements que nous avons pris vis-à-vis des Laneuvevillois et des Phlinois.

1) Les projets récurrents

La commune gère 29 bâtiments communaux pour une superficie totale de 29 150 m².

Chaque année, nous devons consacrer environ **375k€/an** pour les investissements structurels de la commune.

Ceux-ci se répartissent de la façon suivante :

- Remboursement du capital des emprunts : 143 k€
- Gestion du patrimoine : 120 k€
- Informatique – bureautique : 50 k€
- Adap : 10 k€
- Divers : 52 k€

2) Les projets en phase d'études

Les projets importants (dans leurs montants) en phase d'étude sont :

- La réhabilitation de la salle des fêtes ;
- L'extension de l'école du centre.

3) Les projets à engager : la programmation

Le tableau ci-dessous représente la programmation des investissements pour les années 2022 à 2024.

Il est mis à jour au fur et à mesure de l'évolution des besoins de la commune, des objectifs fixés par la loi et des opportunités de soutien financier.

Ce n'est donc pas un engagement mais un prévisionnel évolutif.

		Budget Investissements – planification (en TTC)		
Affectation	Investissements	2022	2023	2024
Administration générale	Travaux en régie - Divers	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Administration générale	Logiciels	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Anciens services techniques	Création d'une médiathèque	710 000,00 €		
Bâtiments	Renouvellement extincteurs	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Dette financière	Emprunts	143 230,28 €	148 965,32 €	155 368,53 €
Dette financière	Autres emprunts	2 814,18 €	2 814,18 €	2 814,18 €
Divers	Entretien/Pose de jeux en extérieur	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Divers	Travaux de patrimoine	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Divers	Petit matériel	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Ecole élémentaire centre	Etude de faisabilité extension de l'école	2 000,00 €		
Ecole élémentaire centre	Extension de l'école			400 000,00 €
Ecoles	Ecrans interactifs	19 200,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Ecoles	Mobiliers	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Ecoles	Divers	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Fêtes et cérémonies	Motifs illuminations	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Fêtes et cérémonies	Mobiliers	8 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Remplacement véhicule	Utilitaire	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Réserve financière	Travaux imprévus	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Salle des Fêtes	Réhabilitation		1 500 000,00 €	500 000,00 €
Services généraux	Terrain nu	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Services généraux	Matériel Bureau et informatique	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Services généraux	Petit matériel	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Services généraux	Mobilier	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Services généraux	Défibrillateurs	40 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Parc Fénel	Skate Park	90 000,00 €		
Parc MJC	Réfection	300 000,00 €		
Terrain de foot n° 2	Remplacement du terrain synthétique	755 000,00 €		
Tout travaux	Petit matériel	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Vidéoprotection	Poursuite du déploiement de caméras	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL		2 322 244 €	1 930 780 €	1 337 183 €

C) Evolution du besoin de financement

Le besoin de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal à l'excédent des dépenses sur les recettes réalisées au cours de l'exercice, y compris les restes à réaliser.

Il est couvert par les « réserves » internes de la collectivité et par des emprunts nouveaux.

Depuis 2010 (date du dernier emprunt contracté) et jusqu'à présent, le besoin de financement de notre ville était entièrement couvert par nos ressources propres.

Au regard des investissements qui seront proposés au budget primitif, le recours à l'emprunt sera nécessaire d'autant il n'y aura pas d'augmentation des taux des impôts.

Conclusion

Nous allons rentrer dans une période d'investissement importante ce qui aura forcément un impact sur notre capacité d'autofinancement. Ces investissements sont nécessaires et attendus par les habitants de notre commune.

Nous serons toujours attentifs à l'évolution de nos dépenses de fonctionnement et nous continuerons à tout mettre en œuvre pour offrir à la population un service de qualité.

Enfin, nous devons poursuivre notre recherche de nouvelles recettes, en particulier dans le domaine des subventions, pour nous permettre de continuer à lancer les projets ambitieux de ce mandat.

Tout cela sera le gage de notre réussite future.